

Rapport public Parcoursup session 2021

CREPS de Nancy - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21300)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2021.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Nancy - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21300)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	30	5	5	0

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Nos conditions d'entrée sont sélectives.

Prérequis à l'inscription :

- être âgé de 18 ans
- être titulaire du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent assorti de la formation continue
- être titulaire du Brevet National de Secourisme et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour de recyclage
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement
- satisfaire aux épreuves d'exigences préalables et de sélection

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat

ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D.212-27-1 du code du sport.

Le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves.

La formation n'est accessible que sous les conditions suivantes :

- **Des exigences préalables requises** afin de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation.

Cf. http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexes_consolidees_bpjeps_aan_4uc_180621.pdf

- **Le rang d'inscription** : le nombre de places étant limité par les capacités d'accueil de l'établissement de formation, des tests de sélection et une étude du dossier PARCOURSUP du candidat sont organisés afin de classer les candidats.

- **La satisfaction aux critères de sélection suivants** :

Cohérence du projet professionnel et motivation, un degré de pratique personnelle en natation, proposer une structure d'alternance, aisance relationnelle et qualité dans l'expression orale et écrite.

ATTENTION : Afin de vous inscrire à ces épreuves, vous devez vous inscrire sur la plateforme PARCOURSUP avant le 22/03/2021 et également sur le site du CREPS de NANCY <https://www.creps-nancy-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr/formations/offre-de-test-exigences-prealables/bpjepe-specialite-educateur-sportif-3/> jusqu'au 31/12/2020 puis <https://www.creps-nancy.fr/formation.fiche-BPJEPS-AAN-PS>

Réunion d'informations collectives le 24/03/2021 au CREPS de NANCY. Inscription obligatoire

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BPAAN nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices diversifiées. La mise en situation professionnelle face à différents publics intervient très tôt dans la formation : goût pour le contact avec des publics diversifiés et aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Expression orale maîtrisée requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Le titulaire du BPAAN met en œuvre les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique
- Conduire des actions à visée d'éveil, découverte, apprentissages pluridisciplinaires, activités de loisirs de forme & de bien être et enseignement des nages codifiées
- Organiser la sécurité des activités aquatiques
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau
- Gérer un poste de secours
- Participer au fonctionnement de la structure.

Le cursus de formation dure 10 mois et respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre (602h) et en entreprise (602h) sous la responsabilité d'un tuteur.

L'alternance est de 3 jours par semaine, du lundi au mercredi au CREPS de Nancy, et 2 jours en structure.

Dates de la formation : du 20/09/2021 au 17/06/2022

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à condition de remplir les prérequis, de réussir les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), les tests de sélection (critères généraux des vœux et entretien) et de trouver une structure professionnelle avant le positionnement dans le cadre de l'alternance. Les candidats Parcoursup peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

Les conditions d'accès :

- Être titulaire du certificat de compétences PSE1 ou équivalent
- Être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis
- Produire un certificat médical de non-contre indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins de trois mois au jour du déroulement du test préalable.
- Être âgé de 18 ans au 31 décembre de l'entrée en formation

TEP :

- Être capable de réaliser 800 mètres effectués en nage libre en moins de 16 minutes
- Exigences préalables requises afin de vérifier les compétences à suivre le cursus (annexe de l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention "activités aquatiques et de la natation" du BPJEPS "éducateur sportif" publiées au BO ville, jeunesse, sports & vie associative n° 3 mai/juin page 3 et modifiées par arrêtés du 10 octobre 2016, du 20 décembre 2017 et du 23 avril 2018.

La sélection repose sur les critères généraux d'examen des vœux mentionnés dans le décret du 30 mars 2018 (voir tableau synoptique) à savoir :

- la motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat ;
- le degré de pratique sportive personnelle du candidat ;
- proposer une structure d'alternance ;
- l'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat.

et sur un entretien.

Cette année, la sélection des candidats a été faite par la vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier Parcoursup du candidat et par un entretien. Il est important de rappeler que la réussite aux épreuves de TEP (et la réussite au baccalauréat) conditionnent l'admission définitive des candidats Parcoursup.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le Directeur du CREPS de NANCY dans les limites des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

- Se préparer aux TEP de la mention/option ;
- Disposer de préqualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, PS1, PSE1, PSE2, SB, BNSSA, CQP,...) ;
- Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un très bon niveau en structure (ex : club) en lien avec le diplôme visé ;
- Trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance,
- Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.

Tout le long de la procédure Parcoursup, le CREPS de NANCY accompagne les candidats pour les placer en situation de réussite.

Dispositif de réussite :

Lors des réunions d'information au CREPS de NANCY et de forums des métiers du sport, le département formation accompagne les candidats Parcoursup en leur explicitant les temps forts du parcours de formation et les perspectives d'insertion professionnelle.

Le candidat en début de formation bénéficie d'un parcours personnalisé grâce au positionnement qui est effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements, de dispenses de formation (en fonction de son expérience, de l'obtention d'autres diplômes...) ou au contraire d'un renforcement dans certains domaines. Des épreuves formatives sont organisées durant l'année de formation afin de préparer le stagiaire aux épreuves certificatives finales. En cas d'échec aux certifications, le stagiaire pourra se présenter à une épreuve de rattrapage en vue de valider le diplôme.

Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels :

Il est possible de poursuivre une formation menant à d'autres diplômes du champ "jeunesse et sport" de niveau supérieur ou non, et d'obtenir dans certains cas, des allègements.

Le BPJEPS prépare aux métiers d'éducateur sportif dans une association, une entreprise ou une collectivité territoriale. Le BPJEPS permet, en outre, de se présenter à certains concours de la fonction publique territoriale et ou de la fonction publique hospitalière.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	Notes de français en 1ère et note obtenue au BAC de français	Bulletins de 1ère / Note obtenue au bac de français	Important
	Notes d' EPS	Notes et bulletins de 1ère et terminale et note obtenue au BAC	Bulletins 1ère et terminale / Note obtenue au BAC / Résultats de la dernière classe fréquentée	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Appréciation des professeurs sur le bulletins scolaires et fiche avenir	Fiche Avenir	Très important
	Capacité à l'oral	Niveau d'information sur le métier d'éducateur sportif en général et dans sa mention en particulier. Niveau d'information sur la formation. Capacités à suivre la formation. Capacités d'expression et de communication orale	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Très important
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Orthographe, vocabulaire, formulation. Capacités argumentatives, capacités à raisonner.	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Appréciations des professeurs. Projet de formation motivé pendant l'entretien de sélection	Fiche Avenir / Appréciation des professeurs sur le(s) dernier(s) bulletin(s) / Entretien de sélection	Important

	Capacité à s'investir, implication	Appréciations des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarité. Capacités à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Maîtrise des exigences de la formation	Réussite des TEP	Réussite aux épreuves physiques	Essentiel
	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Motivation et cohérence du projet professionnel. Connaissance de la formation avec prise en compte d'une structure professionnelle d'alternance	Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	Preuve de l'investissement personnel à trouver une structure d'alternance	Entretien de sélection	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Curiosité pour les différentes activités sportives. Appartenance à un club sportif.	Rubrique activités et centres d'intérêts	Très important
	Engagement (citoyen, associatif)	Pratique sportive en club	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Rubrique activités et centres d'intérêts	Complémentaire

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
 DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
 MINISTERE EN CHARGE DES SPORTS
C.R.E.P.S de NANCY
 CS 30020
 1, Avenue Foch
 54271 ESSEY-LES-NANCY

Signature :

Le Directeur du C.R.E.P.S de Nancy
Luc Marchal

